

DEPARTEMENT
DU VAR

Arrondissement de
Draguignan

Loi du 5 avril 1884 - Art. 56

MAIRIE DE SAINT-TROPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Tropez

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à
la délibération : 27

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le mardi 12 avril à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 6 avril 2016

Présents :

M. TUVERI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, Mme ANSELM, M. GIRAUD,
Mme CHAIX, M. BOUMENDIL, Adjoint,

M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, M. PERRAULT,
M. PETIT, Mme CASSAGNE, Mme SERRA,
Mme ISNARD, Mme GIBERT, Mme GIRODENG,
Mme PELEPOL, M. MEDE, Mme HAMEL,
Mme GUERIN, M. GASPARINI, Mme DEMONGEOT,
Conseillers.

Ont donné procuration :

M. RESTITUITO à M. GUIBOURG
Mme SERDJENIAN à M. HAUTEFEUILLE
M. PREVOST-ALLARD à M. GIRAUD
Mme REBUFFEL à Mme ANSELM
M. COUVE à Mme PELEPOL

2016 / 48
*Impasse des
Conquêtes.
Régularisation et
élargissement*

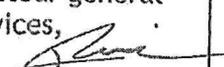
Délibération certifiée
exécutoire pour avoir
été publiée ou notifiée

le : 19 AVR. 2016

Et réceptionnée par la
Préfecture de Toulon

le : 19 AVR. 2016

Le Directeur général
des services,


Henri-Paul RUIZ

Madame Cécile CHAIX est désignée
Secrétaire de séance

Vu la délibération n° 2010/132 du Conseil municipal en date du 7 juillet 2010 portant sur le classement de la voirie communale ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 27 juin 2013, mis en compatibilité suite à une procédure de déclaration de projet en décembre 2014 et modifié par délibérations du Conseil municipal du 10 novembre 2015 et du 15 décembre 2015 ;

Vu l'emplacement réservé n°33 « Placettes et élargissement de l'impasse des Conquêtes » ;

Vu l'accord de la SCI DUFIM 26 de procéder à une vente amiable de la bande de terrain de 37 m² permettant l'élargissement de l'impasse des Conquêtes ;

Vu la demande de la SCI DUFIM 26 que la cession soit réalisée dans le cadre d'un échange avec une partie de 44 m² de la parcelle communale AI 353 non affectée à l'usage du public ;

Vu les avis de France domaine relatifs à la régularisation du statut de l'impasse et à son élargissement, à savoir :

- ✓ Avis n°2016-119V0313 du 21 mars 2016
- ✓ Avis n°2016-119V0314 du 21 mars 2016
- ✓ Avis n°2016-119V0315 du 21 mars 2016

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de régulariser le statut de l'impasse des Conquêtes en acquérant les parcelles à créer de la parcelle AI 178 :

- ✓ appartenant à Jean Louis Coste pour 252 m², à l'euro symbolique,
- ✓ appartenant à la SCI DUFIM 26 pour 53 m², à l'euro symbolique.

2. DIT que la partie de parcelle de 44 m² à créer de la parcelle communale AI 353 n'est pas affectée à l'usage du public ;

3. DECLASSE du domaine public la portion de parcelle de 44 m² à créer de la parcelle communale AI 353 ;

4. DECIDE D'ECHANGER, avec soulte de 115 € au bénéfice de la ville, les parcelles :

- ✓ de 37 m² issue de la parcelle AI 181, appartenant à la SCI DUFIM 26,
- ✓ de 44 m² issue de la parcelle AI 353, domaine privé de la commune.

5. **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ces décisions.

6. **DIT** que les frais d'acte seront supportés par la ville.

VOTE : 23 pour
 4 abstentions (M. Couve, Mme Pelepol, M. Mède, Mme Hamel)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.



Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI

2015

